Exercer les pouvoirs de police du maire avec discernement

7 h · 1 journée · hors pauses

Objectifs opérationnels

1. Distinguer polices administratives et fonctions de police judiciaire.

2. Analyser les faits avant une mesure de police.

3. Préparer les éléments d'une décision et ses vérifications.

4. Organiser la mise en œuvre et les suites d'une difficulté.

Programme par sujets et items

1. Positionnement et situation communale

- Nature du trouble et attentes des participants
- Faits, preuves disponibles et urgence éventuelle
- Intérêt d'agir et informations à réunir avant décision

2. Compétences et limites

- Police générale, polices spéciales et fonctions judiciaires
- Pouvoir juridique et organisation des services de police
- Compétences du maire, du préfet et de l'intercommunalité

3. Nécessité et proportionnalité

- Sécurité, tranquillité et salubrité publiques
- Nécessité et proportionnalité face aux libertés
- Comparaison de réponses possibles sur un cas local

4. Préparation des actes

- Motifs et dispositif d'une trame d'arrêté
- Mise en demeure et formalités à vérifier
- Publication ou notification et contrôle de légalité

5. Suites et coordination

- Rappel à l'ordre, transaction et exécution d'office : conditions à vérifier
- Constat, verbalisation et transmission selon les compétences
- Coordination des partenaires et traçabilité des suites

6. Évaluation sur dossier

- Décision individuelle argumentée sur dossier fictif
- Vérifications juridiques et factuelles encore nécessaires
- Modalités de suivi et recours à l'appui spécialisé

Public Maires et adjoints concernés par les pouvoirs de police, ainsi que conseillers participant à la préparation des décisions.

Prérequis Exercer un mandat local ; documents utiles fournis.

Modalités Présentiel ; distanciel possible selon le besoin. Inter : 3 - 10 participants.

Pédagogie Cas concrets, exercices, échanges et fiches outils. Positionnement et évaluation individuelle des acquis.

Intervenant Professionnel du réseau ACTES, mobilisé selon l'expertise requise.

Accessibilité Contactez-nous en amont pour étudier les adaptations nécessaires.

Sur mesure : 3 h 30 à 4 h sur objectifs ciblés ; enrichissement jusqu'à 14 h selon le besoin.

Tarif inter de base : 350 € nets de TVA par participant pour 7 h.

Ouverture inter à partir de 3 participants confirmés ; 10 participants maximum.

Intra et formats adaptés : sur devis. Prix total précisé avant engagement.

Élus : ACTES ne détient pas l'agrément ministériel requis. Demande d'information uniquement ; aucune inscription au titre du mandat ni éligibilité DIFE / Mon Compte Élu annoncée.

formation@actes-management.fr · actes-management.fr